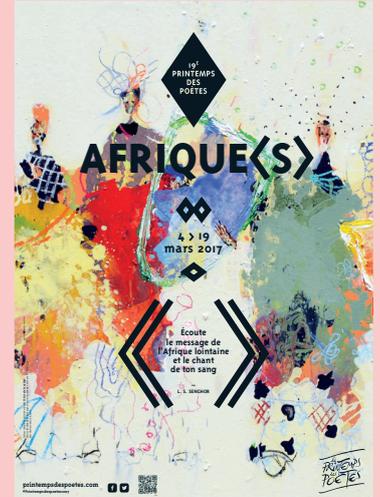


CONCOURS POÉSIE & PHOTOGRAPHIE

proposé par Confluences et La Mémo

« Afrique(s) »

Dans le cadre du Printemps des Poètes dont le thème national est cette année « Afrique(s) », l'association Confluences et la Mémo, Médiathèque de Montauban, proposent pour la huitième année consécutive un concours poétique et photographique ouvert à tous les publics. Vous êtes invités à réaliser une photographie inspirée d'un poème de Léopold Sédar Senghor. Soyez créatifs !



Quel thème ?

Une citation du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor est proposée comme point de départ à l'expression de l'imaginaire de chacun, comme support pour amorcer la création photographique :

*Oh ! Écoute quand glissent glacées d'azur les ailes des hirondelles migratrices
Écoute le bruissement noir et blanc des cigognes à l'extrême de leurs voiles déployées
Écoute le message du printemps d'un autre âge d'un autre continent
Écoute le message de l'Afrique lointaine et le chant de ton sang !
J'écoute la sève d'Avril qui dans tes veines chante.*

(extrait du poème *Chant de Printemps* de Léopold Sédar Senghor)

Comment ?

1- Prendre une photographie inspirée par la lecture du poème de Léopold Sédar Senghor :

- Cette photographie peut être une prise de vue d'une situation réelle ou une prise de vue d'une installation ou création plastique.
- Cette photographie ne doit pas illustrer littéralement le poème, mais être une évocation des mots, images, ambiances ou messages véhiculés par le poème.
- Cette photographie peut être en couleurs, en noir et blanc, retouchée à l'ordinateur...
- Si cette photographie représente des personnes reconnaissables, il est indispensable d'avoir leur autorisation.

2 - Envoie ta photographie via le formulaire de participation sur www.confluences.org/le-printemps-des-poetes/participation-concours-printemps-des-poetes-2017/

Qui ?

Seul, à deux, en groupe, en famille ou avec des amis, dès 10 ans chacun peut participer au concours (une seule photographie par personne ou par groupe).

Deux catégories d'âges seront prises en compte : 10 à 14 ans, et plus de 15 ans.

Quand ?

À partir du 3 février et jusqu'au 19 mars 2017, date limite de réception des œuvres.

Annonce des lauréats le 23 mars 2017 à 18h à la Mémo.

Et après ?

Toutes les photos reçues seront présentées sur les sites internet et dans les locaux de Confluences et de la Mémo.

Les internautes pourront voter pour leur photo préférée sur le site de Confluences jusqu'au 22 mars.

Pour chaque catégorie d'âges, deux types de prix seront attribués le jeudi 23 mars à 18h

- Les prix du jury récompenseront les photos poétiques les plus réussies.
- Les prix du public récompenseront les photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes.

Pour participer, il est indispensable de prendre connaissance du règlement du concours (au verso).

RÈGLEMENT DU CONCOURS POÉSIE & PHOTOGRAPHIE « Afrique(s) »

Article 1 - Objet

L'association Confluences - dont le siège social est situé 41 rue de la Comédie, 82000 Montauban - et la Mémo, Médiathèque de Montauban, organisent le concours « Poésie & Photographie : Afrique(s) » à l'occasion du Printemps des Poètes.

Article 2 - Organisation et dates du concours

- Concours ouvert du 3 février au 19 mars 2017.
 - Les photographies devront être déposées selon les modalités décrites à l'article 5, avant la date du 19 mars.
- Aucune participation ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- Annonce des lauréats le 23 mars 2017 à 18h à la Mémo - 2 rue Jean Carmet à Montauban

Article 3 : Conditions de Participation

- La participation au concours est ouverte à toute personne – ou groupe de personnes – âgée de 10 ans minimum à la date d'ouverture du concours. La participation peut être individuelle ou collective. Chaque personne – ou groupe de personnes – ne peut proposer qu'une seule création.
- La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Cette acceptation se fait en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du site. À défaut, le participant recevra un message d'erreur infirmant sa participation.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Article 4 - Modalités de participation

1/ Réaliser une photographie en s'inspirant du poème proposé ci-dessus.
2/ Envoyer la photographie.
Les photographies doivent être transmises sous format numérique via le formulaire de participation sur le site de Confluences : <http://www.confluences.org>
Les photos doivent être en haute définition mais ne pas dépasser 3 Mo.
Les formats autorisés sont : jpeg, jpg, gif et png.
En cas de difficulté à utiliser le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter l'association Confluences.

Article 5 - Diffusion des photographies et propriété intellectuelle du participant

Étant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation au concours implique autorisation accordée à Confluences et à La Mémo de diffuser sa photographie (à des fins non commerciales et pendant toute la durée du concours) et notamment :

- sous forme de tirages papier ou de diaporamas numériques présentés à La petite comédie et à La Mémo
- sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs
- dans les médias (papier ou numérique)

Article 6 - Responsabilité

- Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose aux organisateurs. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- Responsabilité des organisateurs.
- Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourront être tenus responsables si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
 - Les organisateurs ne sauraient être responsables des dommages, de quelque nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des photographies.

Article 7 - Désignation des lauréats et Jury

- Deux types de prix sont prévus : Les prix du jury et Les prix du public. Les prix du jury récompenseront les 2 photos représentant les photographies les plus réussies (une photo par catégorie d'âge). Les prix du public récompenseront les 2 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes pendant la période du concours.
- Le jury est composé de membres de l'association Confluences, de bibliothécaires de la Mémo, de libraires et d'artistes.
- L'annonce des lauréats sera faite le 23 mars 2017 à 18h à la Mémo.
- Les lauréats se verront remettre un lot de livres, ainsi que des places pour le prochain festival Lettres d'Automne.

Article 8 - Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à : Association Confluences - 41 rue de la Comédie 82000 Montauban